



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Une commune responsable

En 2010, le Conseil général adoptait une motion demandant que Val-de-Travers pratique une politique d'achat durable et responsable. Le Conseil communal a récemment fait un point de situation – globalement positif – sur ce sujet.

Déposée lors de la séance du Conseil général du 18 mars dernier, une interpellation du groupe POP demandait au Conseil communal de rendre compte du respect d'une motion acceptée en 2010, visant à favoriser une politique d'achat durable et responsable. Si le Conseil communal a répondu avoir failli dans le suivi formel apporté à ce texte, il a profité que celui-ci se retrouve à l'ordre du jour pour dresser la liste non exhaustive des actions réalisées.

La commune se montre par exemple active dans le recours aux énergies renouvelables, entre la création du chauffage à distance de Couvet, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le collège de Longereuse ou son soutien à la création d'un parc éolien.

Des efforts ont été menés pour réduire les dépenses, dans des domaines aussi variables que l'éclairage public, le nombre de photocopieurs dans les bureaux ou la vaisselle en plastique, proscrite désormais dans les locaux de l'administration. La

commune a par ailleurs banni le glyphosate pour le désherbage et recourt à des peintures « propres » pour ses marquages au sol. Par ailleurs, elle favorise autant que possible les prestataires locaux pour ses achats de biens et services, de manière à favoriser l'économie locale et éviter les déplacements inutiles.

La commune s'engage activement dans le développement du réseau de transports publics et a inscrit pour la première fois cette année à son budget un montant dédié à l'entretien des pistes cyclables. Le Conseil communal est par ailleurs en train de finaliser un projet global de généralisation des « zones 30 » en localité et mène régulièrement des projets de revitalisation de biotopes ou d'aménagements favorables à la biodiversité, à laquelle concourt également la forêt jardinée.

Afin de répondre davantage à la motion et d'étendre encore le champ de son action, le Conseil communal s'est engagé à inclure dans ses rapports une rubrique spécifique dédiée à ce vaste sujet.

ANNONCES

Taxe de chiens 2019

Il a été procédé dernièrement à l'envoi des factures de taxe de chiens 2019. Chaque propriétaire de chien qui n'aurait pas reçu de facture voudra bien se présenter au bureau du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale, rue des Collèges 2, 1^{er} étage, 2108 Couvet, afin d'y inscrire son chien ou transmettre les documents usuels par courriel à l'adresse : FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

En l'absence d'annonce, les propriétaires s'exposent aux sanctions prévues par les législations cantonale et communale.

Pour toute demande de renseignement, le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale se tient à disposition au 032 886 43 60 ou 032 886 43 64.

Avis de restriction de circulation

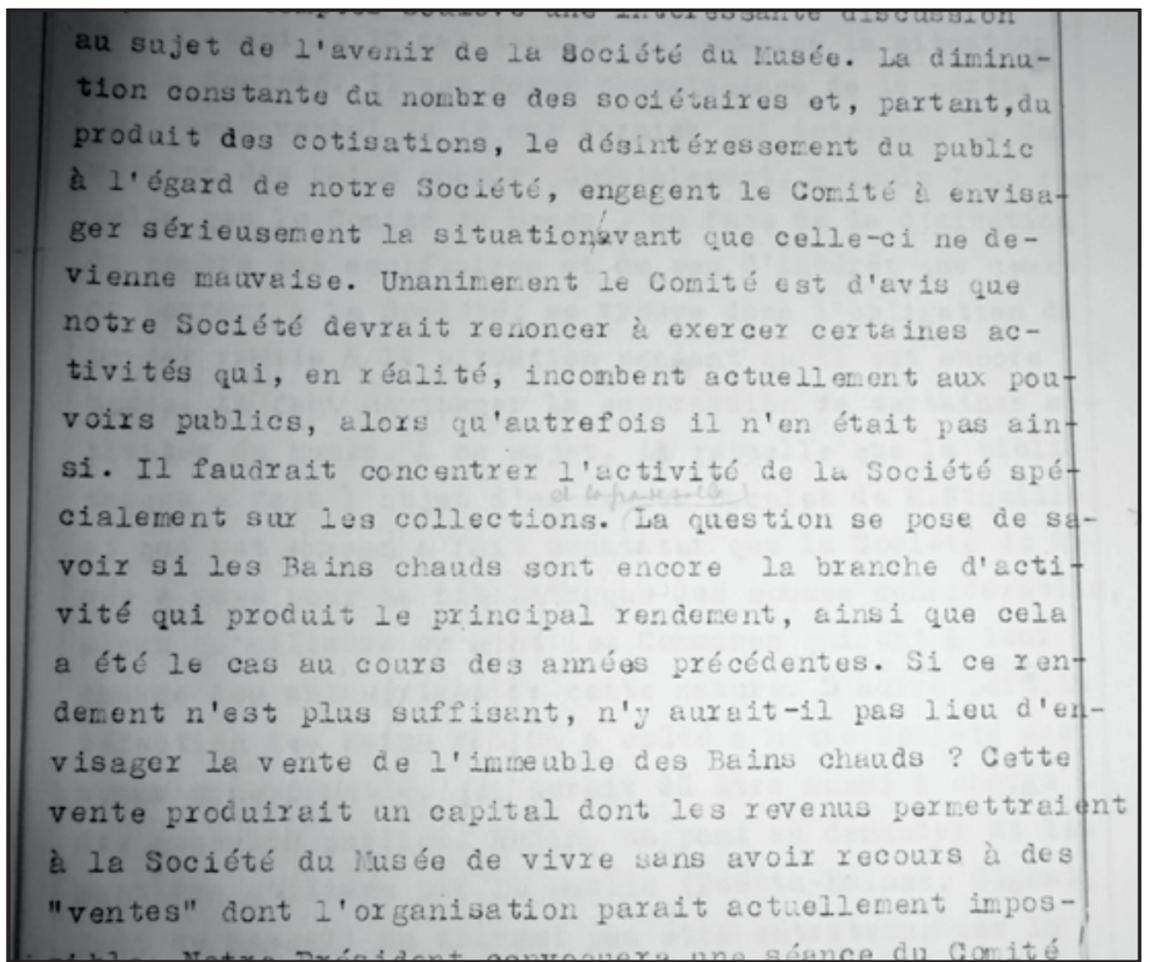
Abbaye de Buttes, du 01 au 03 juin 2019

Interdiction générale de circuler : Place de l'Abbaye, du jeudi dès 18 h au mercredi à 22 h.

Une déviation sera mise en place pour La Robella : via le pont des Sugits, la Couatanne, la place du Stand et vice versa, du jeudi dès 18 h au mercredi à 22 h, sauf pendant les tirs de l'abbaye du samedi de 9 h à 12 h.

Perturbation du trafic : dans le cadre du cortège, la circulation sera perturbée le samedi à partir de 14 h 30 jusqu'à la fin du défilé sur les rues suivantes : Les Raies, Possena, Place du Cercle, du Ruisseau, Derrière-Ville, Bas-de-la-Route (route cantonale), du Milieu (route cantonale) et du Pont. Swiss Canyon Trail, du 07 au 09 juin 2019 à Couvet

Interdiction générale de circuler : Rue du Clos-Pury, devant et le long du Centre sportif, dès le vendredi à 12 h au dimanche soir ; Rue des Iles,



L'histoire de votre musée – Un procès-verbal qui annonce un tournant, 12 mai 1942 (11 / 24)

© MRVT



Echo des autorités

Signalisation routière – Marquages routiers et peinture sans solvants

Avec le retour des beaux jours, le traditionnel travail de marquage sur les routes communales a repris.

Grâce à l'acquisition d'une nouvelle machine pour les marquages, le service communal de voirie utilise dorénavant des peintures sans solvants. Ce nouveau procédé permet de travailler dans des conditions optimales et plus écologiques par le fait que les peintures utilisées sont principalement composées d'eau. Celles-ci sont donc moins polluantes pour l'environnement et

moins nocives pour la santé de notre personnel que les peintures synthétiques.

Pour information, le service de voirie utilise chaque année environ 3 tonnes de peinture pour le marquage routier. En tout, l'équipe de marquage procède au rafraîchissement de 75 « Stop », 115 « Cédez le passage », 125 passages piétons, ainsi qu'une trentaine de kilomètres de lignes diverses permettant entre autres de délimiter les trottoirs, les places de parc, ainsi que les zones 30 km/h.

Dès lors, chers usagers, nous vous remercions de faire bon accueil à notre équipe de marquage, dont les travaux peuvent parfois causer quelques désagrèments de circulation.

EN BREF

1^{re} journée nationale de l'économie familiale au collège « enfantine » de Fleurier

Le 21 mars dernier, l'union des paysannes neuchâteloises s'est intégrée à la journée d'école des trois classes de 1^{re} et 2^e années du collège de la rue du Temple à Fleurier à l'occasion de la première journée nationale de l'économie familiale. L'EFA est une discipline importante, intégrée au plan d'études, qui participe pleinement à l'éducation des enfants, pour en faire des adultes responsables et aptes à gérer leur foyer, leur argent et leur alimentation, pour ne citer que ces aspects.

Lors de cette journée d'école inhabituelle, les enfants ont eu l'occasion de préparer une délicieuse soupe aux légumes, de découvrir et déguster de nombreux produits régionaux, la plupart provenant des productions propres des représentantes de l'union des paysannes présentes et organisatrices de ce bel événement, qui nous l'espérons, pourra se répéter à l'avenir !

depuis l'intersection de la rue Edouard-Dubied (H10) jusqu'au pont des Iles, dès le vendredi à 16 h au dimanche à 18 h (excepté bus transN, rue des Tilleuls et clinique vétérinaire ainsi que les entreprises Sintetica Biorren SA et MTE SA) ; La route de la Côte de Riau à Môtiers, depuis les anciennes fortifications jusqu'au lieu-dit « Riau Dessous » le samedi dès 7 h à 17 h.

Accès interdit : Rue du Pré-Jorat, depuis le pont des Iles jusqu'au pont de la Presta, dès le vendredi à 16 h au dimanche soir.

Interdiction de parker : Rue du Clos-Pury, devant et le long du Centre sportif, dès le vendredi à 12 h au dimanche soir ; Site-Dubied et rue du Prés-Jorat, sur 30 mètres depuis l'intersection du pont des Iles.

Déviations : une déviation sera mise en place pour la rue du Pré-Jorat et le Site-Dubied, via le Bois de Croix et le pont de la Presta et vice versa, dès le vendredi à 16 h au dimanche.

Perturbations du trafic : au passage des coureurs des différentes courses, la circulation sera perturbée le samedi à partir de 7 h jusqu'au dimanche à 14 h sur plusieurs routes cantonales au Val-de-Travers.

Places de stationnement : Rue du Pré-Jorat en épis et zone industrielle.

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours plusieurs postes d'intendant de crèche (H/F). Taux d'activité : entre 15% et 65%. Délai de postulation : 14 juin 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>.

Le Conseil communal met au concours un poste de patrouilleur scolaire (H/F) pour le village de Couvet. Délai de postulation : 14 juin 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>.

INFORMATIONS PRATIQUES

Fermeture des bureaux

En raison de la fête de l'Ascension, les bureaux communaux seront fermés le jeudi et le vendredi 30 et 31 mai 2019.

